Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_106_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 11 juin 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Marie-Annick DREANO donne pouvoir à Kristyna ROGER, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Erwan LE SAUX donne pouvoir à Marie-Andrée JOUBAUD, Kevin BASNARY donne pouvoir à Pierre MINVIELLE, Clémence BARBÉ donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillère absente :
Nathalie CHEFDOR

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

OBJET : N°CM-106/2026 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DOTATIONS 2026 DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Rapporteur : Isabelle HARDAT

Il est proposé au conseil municipal de doter le concours des maisons fleuries 2026 des prix suivants sous la forme de bons d'achat :

- ***1ère catégorie : Le jardin paysager***

  1er prix : 90 €
  2ème prix : 80 €
  3ème prix : 70 €
  4ème prix : 50 €
  5ème prix : 40 €
  6ème prix : 30 €

- ***2ème catégorie : Le jardin de fleurs***

  1er prix : 90 €
  2ème prix : 80 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_106_2026-DE

3ème prix : 70 €
4ème prix : 50 €
5ème prix : 40 €
6ème prix : 30 €

- ***3ème catégorie : Espace jardiné sur cour***

1er prix : 90 €
2ème prix : 80 €
3ème prix : 70 €
4ème prix : 50 €
5ème prix : 40 €
6ème prix : 30 €

- ***4ème catégorie : Embellissement logement à loyer modéré avec jardinet***

1er prix : 60 €
2ème prix : 40 €

Pour information, la dotation 2026 est identique à celle de 2025 (1 180 €).

Les personnes inscrites au concours n'ayant pas eu de prix recevront une plante. Aussi, les personnes participant au concours sont invitées à une excursion autour du jardin paysager.

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 10 juin 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 32
. Pour : 32
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 32
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **APPROUVE** les dotations pour le concours des maisons fleuries 2026 ci-dessus indiquées ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, pour l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.